



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LICENCE DE STATION DE NAVIRE N°0115A090773FLSZ

SHIP STATION LICENCE
LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (*)

Valable jusqu'au : 31/12/2016

Validité prorogée au : 31/01/2017

Identifiant : SB 156772

Code CIAC : SANS

Type de navire : PECHE

MMSI : 660 004 300

Indicatif d'appel : FLSZ

Nom : MANAPANY

Quartier / Immatriculation : DI 929204E

ANFR - 0000008 - X_ETR - 1595/1626

IOSMS

FREEPORT ZONE 8 - QUAY D ROAD

PORT LOUIS - ILE MAURICE

MAURICE

Annexe(s) :

Qté	Type d'équipement	Référence commerciale	Puiss. Ém.	Bandé de fréquence
3	VHF	SAILOR RT 2048	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
2	VHF ASN	FURUNO FM 8800	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	AIS	FURUNO FA 150	12,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
3	VHF PORTATIVE	ICOM IC GM 1600 E	2,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
2	VHF PORTATIVE	ICOM IC M33	5,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	BALISE COSPAS S. EPIRB	JOTRON TRON 60 GPS		121,5 MHZ ET 406,025 MHZ
1	BLU ASN	FURUNO FS 5070	500,0 W	DE 1605 KHZ A 27500 KHZ
1	BLU ASN	FURUNO FS 2570	250,0 W	DE 1605 KHZ A 27500 KHZ
2	SATELLITE STANDARD C	FURUNO FELCOM 15		DE 1626,5 MHZ A 1660,5 MHZ
1	RADAR 9 PAN (BANDE X)	FURUNO FAR 2117		9 GHZ
1	RADAR 9 PAN (BANDE X)	FURUNO FAR 2157 X		9 GHZ
2	RADAR 3 PAN (BANDE S)	FURUNO FAR 2167 DS		3 GHZ
1	SART (REPORTEUR RAD)	RESCUER SART		DE 9,2 GHZ A 9,5 GHZ
1	SART (REPORTEUR RAD)	SART RESCUER 2		DE 9,2 GHZ A 9,5 GHZ
1	RECEPTEUR NAVTEX	FURUNO NX 700D PRO B	0,0 W	490 KHZ A 518 KHZ

Cachet de l'autorité :



À Paris, le 10/12/2015

Le Sous-Directeur de la Sécurité Maritime

Jean-Luc LE LIBOUX

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion des licences et identités du service mobile maritime et fluvial par l'ANFR et les organismes de secours, les CROSS, le CNES et l'UIT à qui elles sont communiquées afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'adresse indiquée au dos de cette licence. Le téléservice de gestion des licences et MMSI fait l'objet d'une délibération de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) n° 2015-270 du 16 juillet 2015 et d'un arrêté du 2 octobre 2015.

(*) Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union Internationale des Télécommunications actuellement en vigueur, et aux dispositions des articles D 406-11 et D 406-12 du code des postes et des communications électroniques, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus.